

# Le fusil Vetterli en France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **27 (1882)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335958>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'école de recrues d'artillerie de campagne et en a repris les écuries ainsi que la litière de tourbe. En outre, la litière de tourbe a été employée cette année dans les écuries de l'école d'aspirants d'artillerie à Zurich et l'on peut espérer que ces essais terminés, l'on sera à même de juger de la valeur relative de l'ancienne et de la nouvelle litière. Si la tourbe devait l'emporter, ce serait une économie pour notre budget militaire et à côté de cela un gain pour notre pays, où l'on trouve tant de tourbe trop mauvaise pour servir de combustible, mais qui conviendrait probablement fort bien comme litière.

M. C.

---

## LE FUSIL VETTERLI EN FRANCE

Au cours de la récente discussion du budget de la guerre devant la Chambre des députés, M. Eugène Ténot, connu dans le monde militaire par deux remarquables études sur les fortifications de la frontière française de l'est et sur celles de Paris, a appelé l'attention du Parlement sur les essais d'armes à répétition qui se font en ce moment à l'étranger.

« Nous avons mis nos lecteurs, dit la *République française*, au courant de la question en leur communiquant les nouvelles que publient à ce sujet les journaux politiques et militaires allemands. On sait qu'en ce moment même l'un des bataillons de la garde royale prussienne, qui a reçu des fusils Mauser transformés en armes à magasin, expérimente cette innovation devant tous les chefs de corps de l'infanterie. Jusqu'à présent, aucun renseignement d'un caractère plus ou moins officieux n'était venu nous apprendre si le ministre de la guerre avait ordonné des essais semblables en France, alors qu'en Allemagne le public en est informé et que l'on n'y voit aucun inconvénient à divulguer le fait même hors du pays. Ces expériences et les modifications qu'elles entraîneraient dans l'armement, si elles aboutissaient à en démontrer la nécessité, sont en effet de telle nature qu'il est impossible de les tenir secrètes. De l'autre côté du Rhin on juge donc préférable de préparer la nation à l'éventualité d'une nouvelle transformation de ses armes à feu portatives. M. Eugène Ténot a estimé que, l'affaire n'étant pas de celles qui exige impérieusement le mystère, le gouvernement pouvait sans danger rompre le silence. Il a donc prié le ministre de la guerre de vouloir bien dire à la tribune s'il est en mesure d'appliquer à l'armement de notre infanterie la réforme que l'on prépare dans l'armée allemande.

» M. le général Billot a répondu d'une manière affirmative. Nous avons actuellement mille fusils Vetterli à répétition qui vont être expérimentés par les régiments en dehors des essais spéciaux dont le

chargeur rapide Werndl et le fusil Mauser transformé sont l'objet dans des commissions particulières.

» Le ministère de la guerre suit donc attentivement tous les progrès que l'on cherche à réaliser dans cet ordre d'idées à l'étranger. M. le général Billot a complété cette déclaration par quelques remarques fort justes sur les inconvénients de la « tirerie ». Il est incontestable qu'entre deux troupes de même effectif et opposées l'une à l'autre, celle qui exécutera lentement et en visant des feux de salve à la voix de son chef sera plus redoutable que celle dont la défense ou l'attaque reposera sur l'emploi des feux rapides. Sauf dans des circonstances tout exceptionnelles, c'est à la première que restera la position et le succès final.

Mais il est des entraînements auxquels on ne peut résister. L'adoption du fusil à magasin est du nombre. Si les autres puissances en arment leur infanterie, ce serait mettre la nôtre dans une situation morale inférieure que de ne pas lui donner, en même temps que chez nos voisins du Nord, de l'Est et du Sud, l'arme que ceux-ci considèrent comme la mieux appropriée aux méthodes actuelles de combat. Il faut donc, dès aujourd'hui, envisager le problème sous toutes ses faces, aussi bien au point de vue de la défense que de l'accroissement des munitions et des moyens de transport pour les ravitaillements. Ce serait par conséquent le cas de rompre avec une tradition dont rien ne justifie le maintien et qui a pour effet de remettre à des officiers autres que ceux de l'infanterie le soin de statuer en premier et en dernier ressort sur le choix de l'arme qui convient le mieux au fantassin.

» En Allemagne, où les progrès de l'armement sont si rapides et jouent un rôle si important dans la tactique, on se garderait bien de confier à d'autres qu'aux officiers d'infanterie la haute main sur tout ce qui concerne la fabrication, l'entretien et la transformation des fusils et des cartouches. A Spandau même, c'est sur l'initiative des officiers d'infanterie qu'ont lieu les expériences du fusil Mauser à répétition ; c'est à eux qu'a été exclusivement dévolue la direction des essais, et c'est à eux que revient le droit de formuler des conclusions motivées sur l'adoption ou le rejet de l'invention.

» Si le système suivi en France jusqu'ici avait donné des résultats meilleurs que de l'autre côté du Rhin, nous nous abstiendrions de toute revendication en faveur de notre infanterie, si rigoureuse que soit la tutelle qu'on lui impose et que l'on prétend maintenir. Mais comme nous nous sommes toujours trouvés en retard jusqu'à présent, nous demandons instamment que l'on rende aux officiers des troupes à pied la prépondérance à laquelle ils ont droit, et que toutes les études ainsi que toutes les expériences relatives au fusil leur soient restituées. C'est à ces conditions seulement que nos armes à

feu portatives seront toujours égales, sinon supérieures, à celles des autres puissances. »

---

### Sociétés d'officiers suisses.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués de Zurich, les 4 et 5 septembre écoulé, ne nous étant pas encore parvenu, nous devons renvoyer à un prochain numéro le compte-rendu annoncé dans notre dernière livraison (p. 507).

---

#### SECTION DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Le canton de Neuchâtel compte plusieurs sections, dont deux seules sont actuellement en activité, celle de Neuchâtel et celle de la Chaux-de-Fonds. Le comité central a été confié en 1881 à la section de Boudry laquelle, espérons-le, apportera elle aussi son contingent de vie.

Il ne nous appartient pas de rendre compte des délibérations et des travaux de nos sections sœurs, mais il nous a paru utile de nous servir de l'intermédiaire de la *Revue militaire* pour constater, selon le vœu de notre assemblée générale, que nous ne sommes pas demeurés tout-à-fait inactifs et qu'une certaine vie militaire n'a cessé de se manifester dans les montagnes neuchâteloises.

Sous la direction du nouveau comité composé de MM. Ed. Perrochet, lieutenant-colonel d'artillerie, président, Charles DuBois, major d'infanterie, caissier et Charles Humbert, lieutenant d'infanterie, secrétaire, la section de la Chaux-de-Fonds a organisé pendant l'année 1881-1882 plusieurs tirs au revolver, auxquels une quinzaine d'officiers en moyenne ont pris part.

Pendant un de ces exercices, il a été lancé 15 pigeons voyageurs venant de Couvet et qui y sont rentrés assez péniblement vu le temps très défavorable.

Une douzaine d'officiers ont pris un ou deux cours d'équitation au manège de notre ville.

Quant aux conférences elles ont eu pour sujets les questions suivantes :

Trois séances consacrées à l'étude d'un intéressant travail de la section de Neuchâtel sur la défense du Jura neuchâtelois contre une attaque de l'Ouest.

Une séance, bataille de St-St Quentin. M. le capitaine adjudant Louis Courvoisier-Guinand.

Une séance, bataille de Wissembourg. M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Louis Bourquin.